

Rapport de l'Administration

Prolongement de l'entente avec le commissaire à l'intégrité

Rapport no. : DG-011-2024FR  
Date de la réunion : 23 octobre 2024

## **Sommaire exécutif**

Le contrat avec le commissaire à l'intégrité tire à sa fin, soit le 31 octobre 2024, et l'Administration souhaite prolonger l'entente contractuelle avec ce dernier pour une période additionnelle de deux ans, soit jusqu'au 31 octobre 2026.

## **Options et recommandation**

### Options

Le Conseil peut choisir deux options :

- 1) Prolonger l'entente actuelle pour une période de deux années supplémentaires, coïncidant avec la fin du mandat du présent Conseil, soit le 31 octobre 2026 ;
- 2) Entamer un appel d'offres pour obtenir d'autres offres de service pour le commissaire à l'intégrité.

### Recommandation

Qu'il soit résolu que le Conseil approuve l'option 1, telle que présentée au Rapport DG-011-2024.

## **Information générale et analyse**

M. Jean-Jacques LaCombe a été nommé à titre de commissaire à l'intégrité le 1<sup>er</sup> novembre 2020. Ce dernier agit à titre de ressource pour le Conseil et pour l'Administration en matière de déontologie et enquête sur les plaintes formulées et déposées à l'égard des membres du Conseil. Le 1<sup>er</sup> octobre 2024, M. LaCombe soumettait son offre de services avec des honoraires inchangés jusqu'au 31 octobre 2026.

L'Administration est satisfaite des services et de la relation d'affaires avec le commissaire à l'intégrité actuel. L'offre de services demeure inchangée en termes d'honoraires pour une période additionnelle de deux années jusqu'au 31 octobre 2026.

## **Incidences financières, juridiques et opérationnelles**

S.O.

## **Incidence sur les municipalités locales**

S.O.

## **Incidence sur la gestion des biens**

S.O.

## **Incidences sur les communications**

S.O.

## **Pièces jointes**

S.O.

## **Préparé par :**

Stéphane P. Parisien, directeur général - 16 octobre 2024

## **Soumis par :**

Stéphane P. Parisien, directeur général - 16 octobre 2024